



vacation et missions interim annulées sur place

Par **Lilou1107**, le **16/09/2020** à **22:48**

Bonjour,

que penser des vacances missions interim annulées sur place, suite à un souci entre l'agence d'intérim et le client ?

Niveau contrat, 2 situations possibles :

mission : c'est la boite d'intérim qui embauche et qui paie et vous missionne chez le client

vacation : c'est le client qui fait le cdd et paie. L'agence d'interim sert à vous mettre en relation et vous envoie une "confirmation de CDD"

Or il arrive qu'il y ait un souci de communication, et que, suite à une erreur d'un côté ou de l'autre, la mission soit annulée alors que vous êtes sur place.

Certaines agences n'indemnisent pas, ou juste une heure ou deux, alors que vous de votre côté vous vous êtes engagés, et avez refusé du travail ailleurs. Concrètement l'erreur de X ou Y vous empêche de travailler, et donc vous prive de votre salaire.

Il ne s'agit pas d'une fin de période d'essai, puisque vous n'avez même pas commencé à travailler. C'est le fait que vous vous présentiez sur place qui fait qu'on se rend compte de l'erreur.

Avec certaines agences, j'ai pu y laisser des plumes niveau salaire, et ça n me paraît pas normal d'avoir à payer pour l'erreur de quelqu'un d'autre. Je ne facture pas mes erreurs à moi à mon voisin....

Normal ???

Par **P.M.**, le **16/09/2020** à **23:11**

Bonjour,

Ce n'est pas normal mais pour pouvoir espérer un dédommagement, c'est i,e question de preuves...